



Société en liquidation

Résultats de l'Assemblée générale du 27 juin 2025

L'assemblée générale des actionnaires a décidé la dissolution anticipée d'Alchimie

Paris, le 30 juin 2025 – 17h45 CEST – ALCHIMIE (FR0014000JX7 – ALCHI – Eligible PEA-PME)

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires d'Alchimie (la « Société »), réunie le 27 juin 2025 (l'« Assemblée générale »), a adopté l'ensemble des résolutions présentées par le Conseil d'administration, notamment celle relative à la dissolution anticipée de la Société et à la fixation du siège de la liquidation (25^{ème} résolution).

Dans ce cadre, il a été mis fin aux fonctions des dirigeants d'Alchimie, à savoir le président du conseil d'administration, le directeur général et les administrateurs, la Société étant désormais représentée et administrée par la société 31 Conseil, représentée par Madame Pauline Grimaldi d'Esdra, en qualité de liquidateur amiable, en vue de réaliser les opérations de liquidation. Le siège de la liquidation est fixé au siège social.

Cette décision fait suite, comme indiqué dans les communiqués de presse du 16 mai¹ et du 16 juin² 2025, à l'échec des discussions engagées en vue d'une cession ou de l'adossement de tout ou partie des activités de la Société avec des candidats potentiels, à la forte détérioration de son activité depuis le début de l'année, ainsi qu'à la validation préalable de la procédure de licenciement collectif en cours.

En outre, conformément au communiqué de presse du 16 juin 2025, la résolution alternative proposée par un actionnaire, portant sur la réorientation de l'activité de la Société en « Treasury Company détenant des cryptoactifs », a été rejetée lors de l'Assemblée générale.

Conformément à l'annonce faite, la cotation du titre ALCHIMIE a été suspendue à compter de l'ouverture de la séance de bourse du 27 juin 2025. Dans ce contexte, le cours restera suspendu jusqu'à la radiation des titres et la liquidation de la société.

La Société s'emploiera à gérer cette liquidation dans le respect de ses obligations légales et contractuelles vis-à-vis de ses partenaires, salariés et créanciers, étant précisé qu'aucune distribution de boni aux actionnaires n'est envisagée.



¹ « Alchimie engage une procédure de licenciement collectif de ses salariés pour motif économique et proposera aux actionnaires de statuer sur sa dissolution lors de sa prochaine assemblée générale »

² « Assemblée générale : recommandation du Conseil d'Administration »

Contacts

Alchimie Société en liquidation

Pauline Grimaldi d'Esdra
représentant la la société 31 Conseil,
liquidateur

NewCap

Thomas Grojean/Aurélie Manavarere
Relations investisseurs
alchimie@newcap.eu
01 44 71 94 94

NewCap

Nicolas Merigeau
Relations Médias
alchimie@newcap.eu
01 44 71 94 98